

DELIBERATION N° 202-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 29 juin 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

Présents :

ABERT Richard	ROSSI Angélique	SENAC Louis	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
CROS Marlène	BARI Nadine	JACOB Hervé	PAULIN Jean-Paul
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	MILOUX Rosalbe	GAILLARD Hervé
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	LOIRE Marie Noële	NEY Jean-Noël
BERTINI Luc	BUGNI Mathis	TROUSSIER Joëlle	CHALLON Valérie
GARCIA Frédéric	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	VAN DUIJN Renaud
FELIX Gérard	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	MAUGIRON Frédéric
BERTRAND Renaud	NEGRO Julie	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	PICAVEZ Sylvie	CALVAT Pierre	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
ROBERT Philippe	MIMRAM Benjamin	MICHEL Carine	GUIGNIER Jean-Marc
BATTISTEL Marie-Noëlle	TAVERNA Philippe	VIALANEIX Nicolas	

Absents excusés représentés : ANGULO Alexandre (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MEUNIER Carine (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), LAMOUR Jérôme (pouvoir à ROSSI Angélique), BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à LAURENS Patrick), DAPPEL Christophe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GRIET Bernard (pouvoir à SAURAT Coraline), LARCHER Cécile (pouvoir à BERTINI Luc).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	51
Nombre de pouvoirs :	09
Nombre de délégués votants :	60

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : DISPOSITIF « FINANCER MON INVESTISSEMENT – COMMERCE ET ARTISANAT » : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA MICROENTREPRISE AU GRES DU VENT A LA MURE – MME RAPHAËLE GALLET

Vu la délibération n° 155-24 actant le règlement et les modalités d'utilisation du dispositif « Financer mon investissement »,

Vu la délibération n° 154-25 actant les modalités d'abondement du dispositif « Leader Terres de Dauphiné »,

Rappel du dispositif :

- Financement conjoint de la CCM (10% de subvention plafonnée à 3 000 €) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (20% de subvention plafonnée à 6 000 €)

- Règlement : Ce dispositif est destiné à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité à s'installer ou se développer dans un pont de vente accessible au public, dans l'objectif de redynamiser les centres-villes et bourgs-centre.

Les crédits inscrits pour l'année 2026 s'élèvent à 15 000 €.

Type de projet : Transfert de l'entreprise dans le centre-ville de La Mure et développement de l'activité.

Genèse, présentation du projet / état d'avancement du projet :

Au Grès du Vent développe une activité de création d'articles en poterie et céramique, destinés aussi bien à un usage domestique qu'ornemental, ainsi que des actions d'animation et de formation artisanale.

Dans une logique de développement, l'entreprise souhaitait identifier un lieu permettant de :

- Renforcer la visibilité de la boutique et disposer d'un atelier plus adapté aux besoins de production ;
- Partager un espace fonctionnel avec d'autres artisans, via un système de location, afin qu'ils puissent utiliser les locaux et contribuer à leur fonctionnement en assurant des permanences.

Le lieu va donc accueillir une boutique et des ateliers de créateurs aux savoir-faire variés : céramique, lampes en tissu, cyanotypie, textiles recyclés, photographies d'art, impressions sur tissu à base de teintures naturelles, ainsi que des tableaux représentant paysages de montagne et portraits à l'aquarelle.

Dans cette dynamique, Au Grès du Vent a déménagé dans un local plus spacieux et mieux adapté, situé en centre-ville de La Mure, offrant une surface d'environ 70 à 80 m².

Objet de la demande de subvention :

Les dépenses sont en € TTC car AU GRES DU VENT est une micro-entreprise :

- | | |
|--|--------------|
| - Matériel : four, machine à laver, aspirateur, caisse enregistreuse | 16 796 € TTC |
| - Aménagement : étagères, présentoirs | 2 148 € TTC |
| - Travaux : Enseigne, pompe à chaleur, huisseries, carrelage, luminaires | 27 689 € TTC |

TOTAL

46 633 € TTC

Financement du projet :

Subvention CCM :	3 000 € (10% des dépenses TTC plafonnées à 30 000 €)
Subvention Région :	9 577 €
Subvention LEADER :	19 951 €
Autofinancement :	14 105 €
Total :	46 633 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 3 000,00 € maximum à Mme Raphaële GALLET, Au Grès du Vent à La Mure ;
- ➔ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Economie-Emploi (Matheysine Développement) de la CCM à l'article C/65742 ;
- ➔ **PRECISE** que cette subvention est conditionnée à l'aide octroyée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes conformément au règlement commun adopté ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable des finances publiques de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 7 juillet 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CURT

